

COMMUNE: de VAINS

Mode de scrutin des communes
de moins de 1000 habitants

Membre de¹: Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel Normandie

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS²

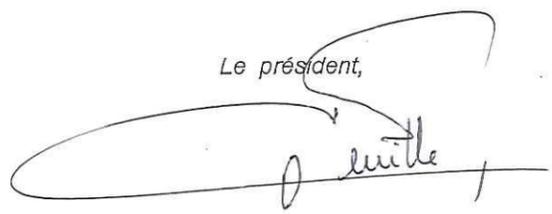
Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM (dans l'ordre alphabétique)	Date de naissance (en chiffres)	Nationalité (si ressortissant d'un autre Etat membre de l'UE)	Suffrages obtenus (en chiffres)
M	CARNET Jean Philippe	10-05-1982	Française	259
M	DEBON Anthony	17-02-1989	Française	260
M	DEVILLE Olivier	26-10-1967	Française	244
M	DOUBLET Thierry	09-05-1962	Française	264
M	FARVAIS François	29-10-1982	Française	212
Mme	JUGAN Nathalie	23-05-1973	Française	271
M	LECHARTIER Sébastien	13-12-1973	Française	250
M	LEMOINE Vincent	04-06-1965	Française	250
Mme	POULET Sandrine	04-02-1969	Française	204
M	RENOUF Pascal	14-05-1977	Française	265
Mme	SAVARY DALLAIS Chantal	12-03-1951	Française	228
M	STRUGALA Philippe	20-08-1957	Française	263
Mme	TETREL Guy-Léon	20-11-1973	Française	267
Mme	THEAULT Chantal	03-10-1966	Française	244
M	TIMONNIER Gillian	29-12-1987	Française	249

Fait à VAINS, le 15 mars 2020

Le président,

Les représentants des candidats,

Les membres du bureau,




¹ Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

² Le nombre d'élus ne peut dépasser le nombre de sièges à pourvoir soit :

- pour une commune moins de 100 habitants : sept sièges ;
- pour une commune de 100 à 499 habitants : onze sièges ;
- pour une commune de 500 à 999 habitants : quinze sièges.

Toutefois, en application de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal est réputé complet après le second tour s'il compte :

- 5 ou 6 membres (au lieu des 7 prévus) dans une commune de moins de 100 habitants ;
- 9 ou 10 membres (au lieu des 11 prévus) dans une commune de 100 à 499 habitants.